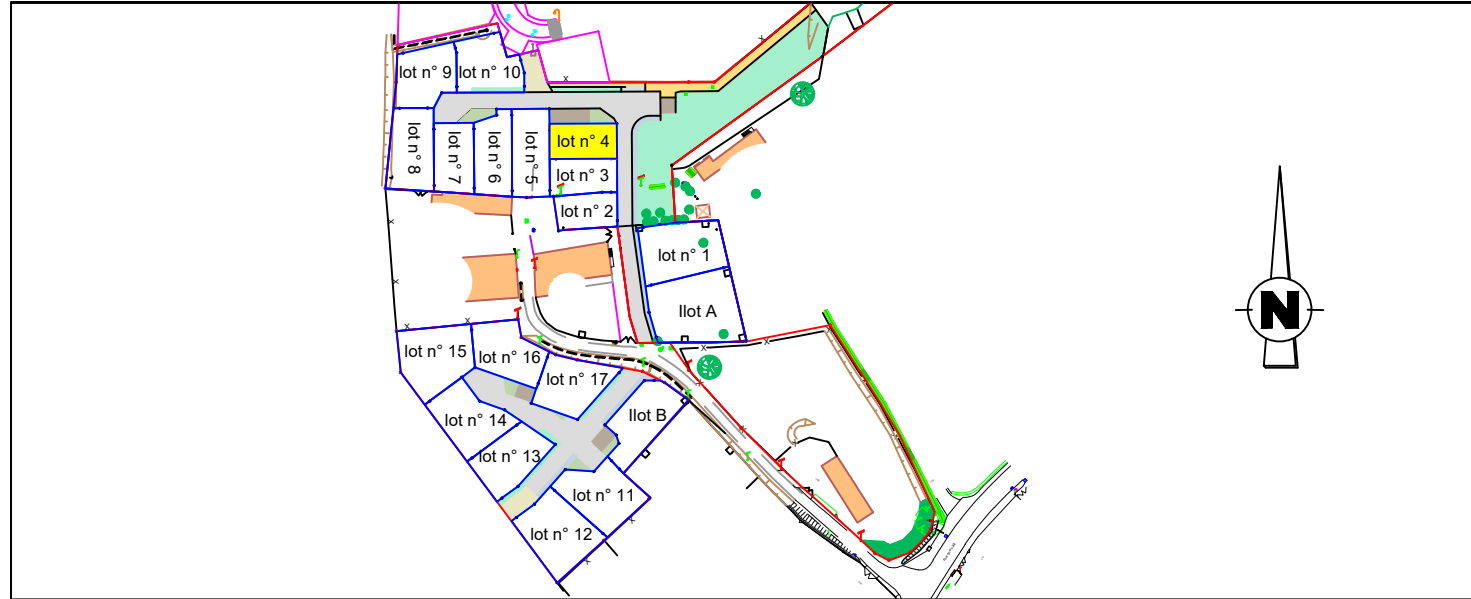


ROUILLON

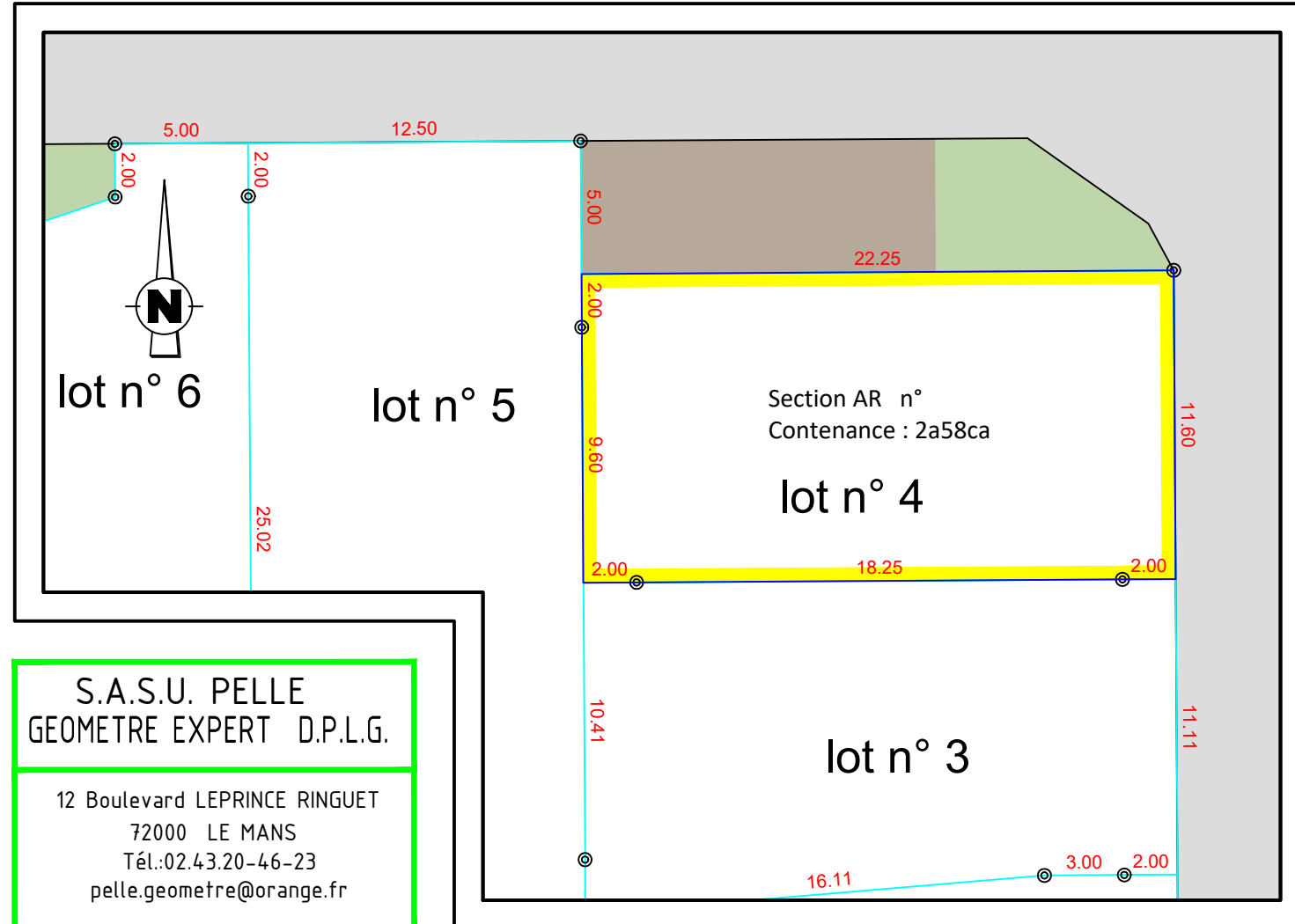
Lotissement " l'Ecrin 1 et l'Ecrin 2 "

PLAN DE VENTE DU LOT 4

PLAN DE SITUATION



PLAN DE BORNAGE ECHELLE 1 / 250



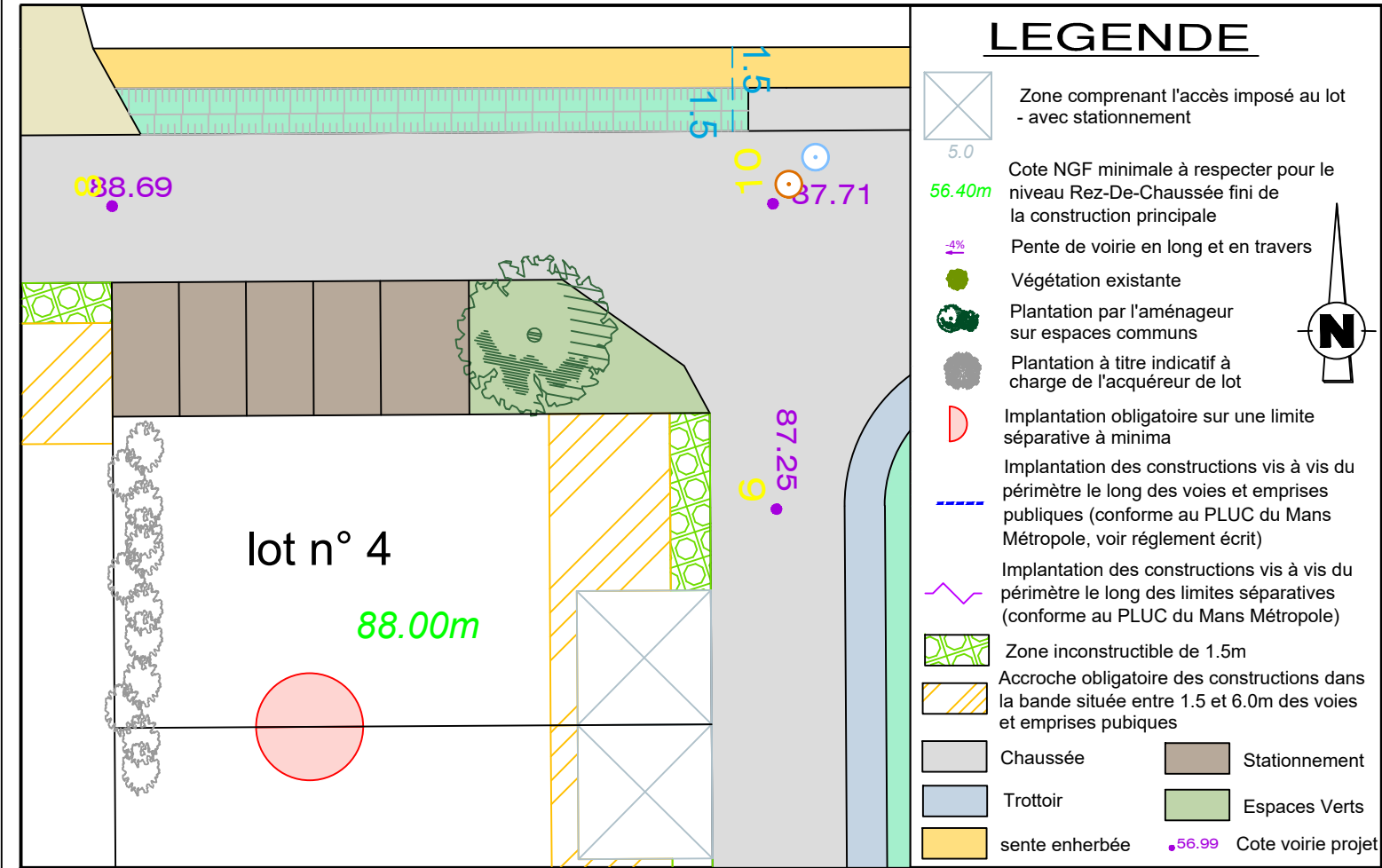
S.A.S.U. PELLE
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.

12 Boulevard LEPRINCE RINGUET
72000 LE MANS
Tél.:02.43.20-46-23
pelle.geometre@orange.fr



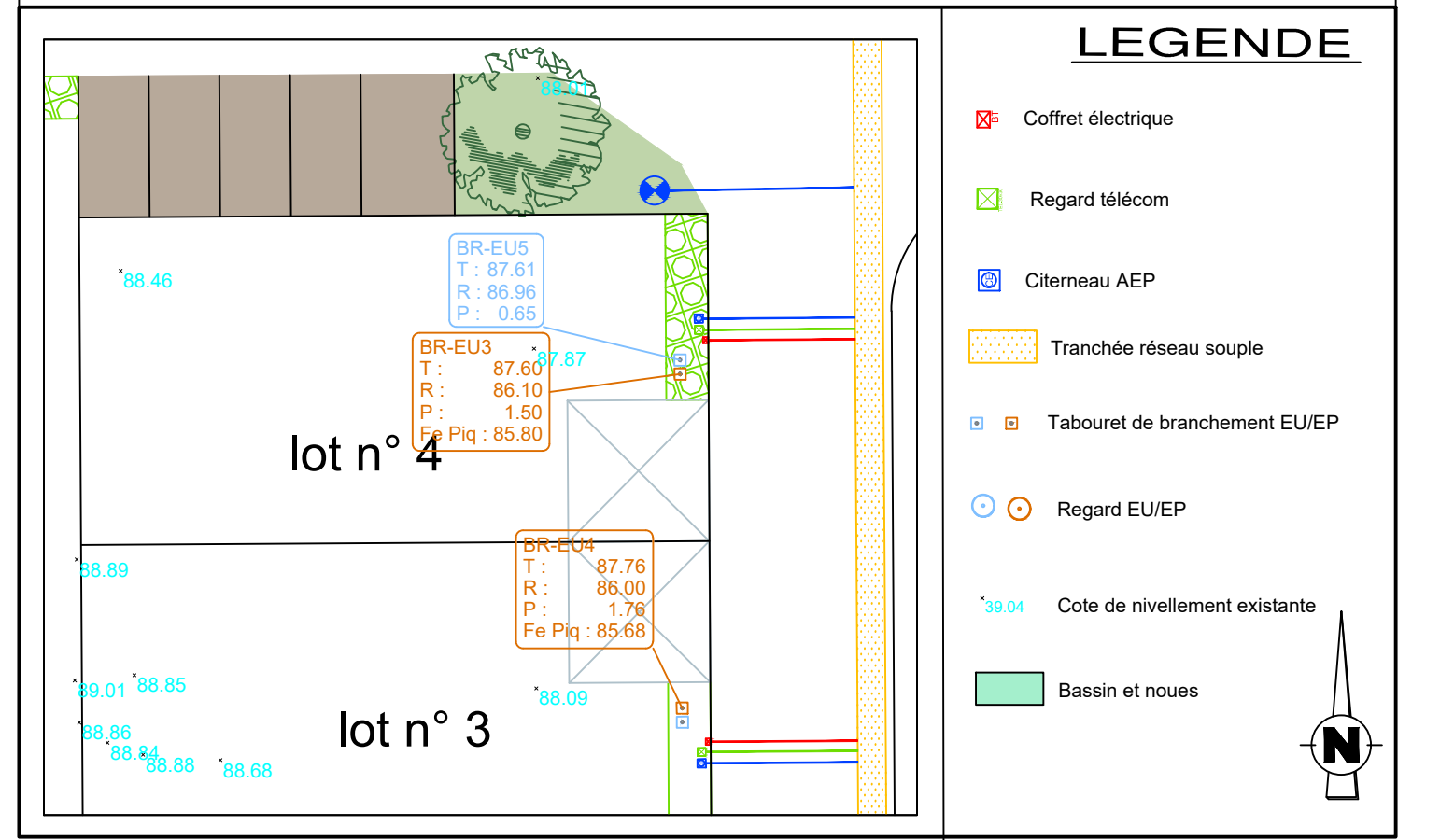
TIML
1, rue Charles Fabry
72013 LE MANS

REGLEMENT GRAPHIQUE ECHELLE 1/250



- ### LEGENDE
- Zone comprenant l'accès imposé au lot - avec stationnement
 - Cote NGF minimale à respecter pour le niveau Rez-De-Chaussée fini de la construction principale
 - Pente de voirie en long et en travers
 - Végétation existante
 - Plantation par l'aménageur sur espaces communs
 - Plantation à titre indicatif à charge de l'acquéreur de lot
 - Implantation obligatoire sur une limite séparative à minima
 - Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des voies et emprises publiques (conforme au PLUC du Mans Métropole, voir règlement écrit)
 - Implantation des constructions vis à vis du périmètre le long des limites séparatives (conforme au PLUC du Mans Métropole)
 - Zone inconstructible de 1.5m
 - Accroche obligatoire des constructions dans la bande située entre 1.5 et 6.0m des voies et emprises publiques
 - Chaussée
 - Trottoir
 - sente enherbée
 - Stationnement
 - Espaces Verts
 - Cote voirie projet

PLAN DES RESEAUX ECHELLE 1 / 250



- ### LEGENDE
- Coffret électrique
 - Regard télécom
 - Citerneau AEP
 - Tranchée réseau souple
 - Tabouret de branchement EU/EP
 - Regard EU/EP
 - Cote de nivellement existante
 - Bassin et noues